



COMMISSION DROITS DE L'HOMME

Groupe de réflexion sur le suivi

Thématique(s) abordée(s) :

Les ONG sont probablement les premières à détecter ce qui va mal au niveau de la société civile. Malheureusement, nous constatons régulièrement que les autres composantes du Conseil de l'Europe ne reconnaissent pas la fonction de suivi exercée par les ONG. Ce refus de reconnaître une fonction aussi importante des OING compromet la crédibilité des OING. Cela revient à nier le fait que les ONG interviennent lorsque les pouvoirs publics ne voient pas la nécessité d'apporter une aide et lorsque les entreprises ne proposent pas leurs services parce qu'elles considèrent que cela ne leur rapporterait rien.

Dans plusieurs États, le suivi par des tiers est considéré comme « inutile » parce que l'État effectue ses propres « inspections » ou parce qu'il existe des mécanismes d' « auto-vérification ». Au final, beaucoup de ces systèmes semblent soumis à une influence gouvernementale indésirable ou sont fondés sur une hypothèse naïve selon laquelle les institutions ou les États feront preuve d'une ouverture totale et sincère, au moment voulu, en cas de manquement.

Nous constatons que les ONG qui effectuent un suivi actif sont parfois entravées et intimidées, peut-être parce qu'elles ne sont pas invitées à exercer un contre-pouvoir (autoproclamé).

Nous voulons que ces ONG de suivi soient entendues par les autorités responsables. Les informations qu'elles soumettent aux organisations compétentes doivent être parfaites : concises, complètes et pertinentes. Par conséquent, il convient de développer la capacité d'effectuer un suivi efficace. Le renforcement de cette capacité est dans l'intérêt des ONG, mais aussi et surtout dans l'intérêt des groupes vulnérables, dont la protection requiert des capacités de suivi bien développées et opérationnelles.

Objectifs :

Nous voulons créer un groupe de réflexion qui permette de mieux connaître le travail de suivi réalisé par les ONG :

- Est-il de la responsabilité d'une OING jouissant du statut participatif de suivre et de rendre compte des évolutions importantes autour d'elle, en matière de droits de l'homme, d'État de droit et de démocratie ? Une telle ONG peut-elle ne pas assurer cette tâche ?
- Quelles sont les compétences de base nécessaires pour un suivi efficace/adéquat ?
- Existe-t-il des possibilités d'amélioration ou de renforcement de l'autonomie des ONG ? Si oui, lesquelles ?
- Qu'est-ce qui rend les autorités compétentes sensibles aux apports des ONG ?
- Les outils de suivi en ligne peuvent-ils être utiles ?
- Quels sont les dangers encourus par les ONG au début de leur suivi ?

Langue(s) de travail : anglais (français et allemand)

Coordinateur : Simon Matthijssen

OING membres : à compléter

Date de création : juin 2018

Durée de fonctionnement prévue : jusqu'à l'automne 2020

Résultats attendus / Produit attendu :

- Sensibilisation autour de l'outil « suivi par des tiers (ONG) » ;
- Analyse des raisons pour lesquelles les ONG devraient ou non assurer un suivi, de leurs capacités de suivi et de la façon d'améliorer celles-ci, des outils ou des sessions de formation en ligne pouvant être utilisés ou développés ;
- Et pourquoi pas un groupe de travail.

Leur diffusion :

- Rapports à la Conférence des ONG
- Conférences d'experts
- Tables rondes
- Outils en ligne

Contact (email) : Simon Matthijssen  simon.maththijssen@ingo-coe.org